



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council 159/07 Rev. 2

9 mai 2008
Original: English

F

Conseil international du Café
100^e session
19 – 23 mai 2008
Londres, Angleterre

**Composition du
Comité consultatif du secteur privé
pour les années caféières 2007/08 et 2008/09**

Contexte

1. A sa 98^e session en septembre 2007, le Conseil international du Café a nommé les membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) pour les années caféières 2007/08 et 2008/09 (document WP-Council 159/07).
2. Le Conseil est invité à approuver trois changements à cette liste : la nomination de l'*Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel* (ABICS), de l'*Associação Brasileira da Indústria de Café* (ABIC) et de la *Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil* (CNA) en tant que suppléants pour la catégorie Brésil et autres naturels.
3. Le Conseil est également invité à noter que les anciens membres de la Fédération européenne du café (FEC) (CECA – commerce du café vert, EUCA – secteur du café torréfié et AFCASOLE – production de café soluble) se sont regroupés au sein de la FEC depuis le 1 janvier 2007. En conséquence, la FEC a déclaré que sa représentation au sein du CCSP pouvait être réduite à un siège, au lieu de trois, à compter du 1 octobre 2008. Deux autres associations ou organismes du café de pays importateurs devront donc être désignés par le Conseil en mai ou en septembre 2008. L'annexe I contient la composition du CCSP, les changements étant indiqués par un astérisque ou une note de bas de page selon le cas, et l'annexe II le texte de l'Article 22 de l'Accord de 2001.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à approuver ces changements.

ANNEXE I

MEMBERSHIP OF THE PRIVATE SECTOR CONSULTATIVE BOARD FOR COFFEE YEARS 2007/08 AND 2008/09

EXPORTING MEMBERS

COLOMBIAN MILDS

Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT)	Representative
<i>Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFE)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Federación Nacional de Cafeteros de Colombia</i>	<i>Alternate</i>
Eastern African Fine Coffees Association (EAFCA)	Representative

OTHER MILDS

Asociación Mexicana de la Cadena Productiva del Café (AMECAFE)	Representative
<i>Instituto Hondureño del Café (IHCAFE)</i>	<i>Alternate</i>
Asociación Nacional del Café (ANACAFÉ)	Representative
<i>Coffee Exporters Association of India</i>	<i>Alternate</i>

BRAZILIAN AND OTHER NATURAL ARABICAS

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Representative
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)</i>	<i>Alternate*</i>
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC)</i>	<i>Alternate*</i>
Conselho Nacional do Café (CNC)	Representative
<i>Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)</i>	<i>Alternate*</i>

ROBUSTAS

Association of Indonesian Coffee Exporters (AEKI)	Representative
<i>Uganda Coffee Trade Federation (UCTF)</i>	<i>Alternate</i>
Bourse du Café et du Cacao (BCC)	Representative

IMPORTING MEMBERS

All Japan Coffee Association	Representative
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative <i>Alternate</i>
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative ¹ <i>Alternate</i>
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative ¹ <i>Alternate</i>
Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC) <i>Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC)</i>	Representative <i>Alternate</i>
National Coffee Association of USA (NCA) <i>Coffee Association of Canada</i>	Representative <i>Alternate</i>
Specialty Coffee Association of America (SCAA)	Representative
Speciality Coffee Association of Europe (SCAE) <i>European Decaffeinators Association (EDA)</i>	Representative <i>Alternate</i>

¹ *The ECF representation could be reduced to one instead of three seats, with effect from 1 October 2008.*

ANNEXE II

ARTICLE 22

Comité consultatif du secteur privé

- 1) Le Comité consultatif du secteur privé (ci-après dénommé le CCSP) est un organe consultatif qui est habilité à faire des recommandations lorsqu'il est consulté par le Conseil et qui peut inviter le Conseil à se saisir de questions ayant trait au présent Accord.
- 2) Le CCSP est composé de huit représentants du secteur privé des pays exportateurs et de huit représentants du secteur privé des pays importateurs.
- 3) Les membres du CCSP sont des représentants d'associations ou d'organismes désignés par le Conseil, toutes les deux années caféières ; leur mandat peut être reconduit. Le Conseil veille, dans la mesure du possible, à assurer la désignation :
 - a) De deux associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de régions ou de pays exportateurs représentant chacun les quatre groupes de café, et représentant de préférence les producteurs et les exportateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant ; et
 - b) De huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
- 4) Chaque membre du CCSP est habilité à désigner un ou plusieurs conseillers.
- 5) Le CCSP a un Président et un Vice-président élus parmi ses membres, pour une période d'un an. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.
- 6) Le CCSP se réunit normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions ordinaires du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, le CCSP peut également tenir sa réunion sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays ou de l'organisation du secteur privé responsable de cette invitation.
- 7) Le CCSP peut, avec l'approbation du Conseil, tenir des réunions extraordinaires.
- 8) Le CCSP fait régulièrement rapport au Conseil.
- 9) Le CCSP élabore son propre règlement intérieur, tout en respectant les dispositions du présent Accord.